



**VERS LA FIN DE
LA POLLUTION PAR
LES PLASTIQUES
DANS L'OcéAN ?**

**Réduire notre empreinte
plastique**

FON**DATION
DE LA MER**

SOMMAIRE

Vers la fin de la pollution par les plastiques dans l'Océan ? Réduire notre empreinte plastique

Édito	3
2 mars 2022 : l'ONU s'engage contre la pollution plastique	4
De l'ONU à la plage : la Fondation de la Mer agit	5
Le plastique : le matériau consubstantiel de nos sociétés de surconsommation ?	7
La pollution plastique, dangereuse ?	11
Des réglementations pour tenter de gérer les plastiques	15
Comment gérer les déchets plastiques ?	18
Qu'en pensent les acteurs de terrain ?	
300 associations locales interrogées sur les actions à mener	21
Des outils pour les entreprises : le projet Plastic Leak et le Label Ocean Approved	23
Les préconisations de la Fondation de la Mer	24
Annexe	29
Bibliographie	31

Direction de la publication : Sabine Roux de Bézieux

Comité de rédaction : Corinne Bussi-Copin, Alexandre Iaschine, Muriel Barron, Axelle Beaussant, Noam Varier

Conception graphique : Elsa Godet

Infographies : Émilien Biseau

ÉDITO

Au même titre que nos empreintes digitales, celles de nos pieds sont uniques. Nos empreintes diffèrent et révèlent notre façon d'habiter la planète.

C'est à l'image de cette trace emblématique laissée sur le sable humide, avant que la mer ne l'emporte, que la Fondation de la Mer a choisi l'empreinte pour illustrer sa synthèse sur la pollution par les plastiques. Plus de 80 % de la pollution marine provient de la terre, et en grande partie de plastiques abandonnés dans la nature.

Notre empreinte plastique est plus ou moins importante selon que nous sommes citoyens d'un pays occidental ou oriental, d'un pays de l'hémisphère Nord ou de l'hémisphère Sud. Quoi qu'il en soit, cette empreinte ne cesse de grandir et devient hors de contrôle au niveau mondial. Notre planète ne sera-t-elle bientôt qu'une montagne de plastique et un océan de déchets ?

La Fondation de la Mer, membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), a participé à l'Avis, élaboré par cette assemblée, intitulé « *Vers un traité international sur la pollution par les plastiques : enjeux, options, positions de négociations* » et adopté le 11 avril 2023 à l'unanimité. La Fondation de la Mer souhaite, par cette note, accompagner et appuyer le travail fait par le CESE. Elle a bâti sa réflexion en interrogeant des experts de son conseil scientifique, ainsi que ses réseaux d'ONG de terrain et d'entreprises engagées. Fondée sur le rapport de l'OCDE intitulé « *Perspectives mondiales des plastiques : Scénarios politiques à l'horizon 2060* », paru en 2022, la Fondation de la Mer souligne des propositions pour limiter notre empreinte plastique, voire la réduire drastiquement.

Ce travail est en phase avec l'actualité internationale : la prochaine session des négociations de l'ONU relatives au Traité international pour mettre fin à la pollution par les plastiques se tiendra à Paris, du 29 mai au 3 juin 2023. Ce traité juridiquement contraignant souhaité en 2022 par l'ONU, devrait voir le jour en 2024 après seulement deux ans de préparation entre les différentes parties prenantes.

Comme un marin qui voit s'ouvrir la mer devant son étrave et se refermer après être passé sans laisser de trace, notre passage sur la planète ne devrait laisser aucune empreinte, tout au plus un sillage qui s'estompe naturellement dans l'Océan.

Sabine Roux de Bézieux
Présidente de la Fondation de la Mer

2 MARS 2022:

L'ONU S'ENGAGE CONTRE LA POLLUTION PAR LES PLASTIQUES

Le 2 mars 2022, lors de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement à Nairobi, 175 États ont approuvé une résolution pour mettre fin à la pollution par les plastiques. Ils s'engagent à élaborer un accord international juridiquement contraignant d'ici 2024 pour s'attaquer à la montagne de plastiques qui jonchent nos terres et nos océans, et en traiter le cycle complet.

La première session de négociations de ce traité international s'est ouverte sous l'égide des Nations unies le 28 novembre 2022 en Uruguay. L'objectif est la mise en place d'obligations et de mesures de contrôle sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques. **La seconde session de négociations se tiendra du 29 mai au 3 juin 2023 à Paris.**



DE L'ONU À LA PLAGE: LA FONDATION DE LA MER AGIT

La Fondation de la Mer, dès sa création en 2015, s'est souciée de la pollution par les plastiques et a créé une plateforme collaborative, un **Geste pour la Mer**. Cette note de réflexion propose des pistes d'analyse et d'action, pour les décideurs publics et pour les citoyens. La Fondation de la Mer s'est appuyée sur son conseil scientifique, son réseau d'ONG de terrain, ses liens avec les entrepreneurs et des développeurs de solutions. Chaque année cent millions de tonnes de déchets en plastique se répandent dans la nature et polluent les terres, les rivières et les océans.

AU DÉBUT ÉTAIT LE CAOUTCHOUC !

En cherchant un substitut au caoutchouc, connu et utilisé depuis l'Antiquité, Alexander Parkes crée, au milieu du XIX^e siècle, à partir du nitrate de cellulose, une nouvelle matière solide, la Parkésine, qui possède de nombreux avantages : flexibilité, opacité, imperméabilité et malléabilité. En 1870, la société Phelan and Collender, spécialiste dans la production de boules de billard, lance un concours pour trouver un substitut à l'ivoire. Cette initiative a pu faire émerger un nouveau produit, le celluloid. Puis avec l'amélioration des procédés, Leo Hendrik Baekeland a inventé, en 1907, la première résine entièrement synthétique connue sous le nom commercial de Bakélite.

QU'EST-CE QU'UN « DÉCHET PLASTIQUE ? »

Ce sont les rejets de polymères issus de la transformation des hydrocarbures. Un polymère est composé de plusieurs unités simples appelées monomères, issus du pétrole et d'additifs chimiques. Aujourd'hui, on connaît plus de 5 000 formulations de polymères disponibles dans le commerce et plus de 4 000 produits chimiques associés aux seuls emballages en plastique.

Ces déchets se retrouvent directement dans l'environnement ou sous de multiples formes dégradées, du macro au nano plastique, alors invisibles à l'œil nu mais bien présentes de façon diffuse sur toute la planète. L'Océan est le plus souvent le réceptacle ultime de ces déchets qui finissent par s'y déverser. Ainsi, 80 % des déchets que l'on retrouve en mer proviennent des pollutions d'origine tellurique.

En l'absence de mesures drastiques et radicales, les prévisions actuelles de l'OCDE indiquent que l'usage de ces produits plastiques pourrait tripler d'ici 2060, et la partie qui se déverse dans les milieux naturels passer de près de 80 à plus de 150 millions de tonnes par an, selon une étude de l'IUCN parue en 2017.

Si rien n'est fait d'ici 2060, ce sont 290 tonnes de déchets en plastique qui seront déversées dans la nature chaque minute. Et une grande partie de cette pollution finira dans l'Océan.

La Fondation de la Mer agit sur le terrain et propose ses programmes comme **Un Geste pour la Mer** ou **Repêchons les Océans** (en partenariat avec Ecoalf). Organiser et soutenir les collectes de déchets, ainsi que leur traitement, permet de mobiliser les citoyens et professionnels qui deviennent alors acteurs d'un Océan propre. Depuis janvier 2020, 300 associations et entreprises, inscrites sur la plateforme **Un Geste pour la Mer**, ont récolté près de 900 tonnes de déchets et mobilisé 25 000 bénévoles.

La Fondation de la Mer travaille avec le secteur économique pour accompagner les entreprises dans leur transition. Le **Référentiel Océan**, lancé en 2019 et labellisé « Best Practice » par l'ONU dans le cadre de la Décennie des sciences de l'Océan, permet aux entreprises d'identifier les incidences de leurs activités sur l'Océan et d'agir pour les réduire. Les rejets de plastiques dans l'environnement sont inclus dans le Référentiel, prenant en compte les rejets dans l'air, l'eau et les sols.

La Fondation de la Mer plaide pour accélérer la mise en place d'un cadre législatif luttant contre toutes les sources de rejets de plastiques dans l'environnement. La ministre à l'origine de la loi AGECE

pour une économie circulaire, Brune Poirson, est membre du Conseil d'administration de la Fondation et accompagne ses actions. Au titre de la protection de la nature et de l'environnement, la Fondation de la Mer est membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Elle y est représentée par sa présidente, Sabine Roux de Bézieux, qui a été co-rapporteuse avec Nathalie Van Den Broeck, vice-présidente de Surfrider Foundation de l'Avis intitulé « *Vers un traité international sur la pollution par les plastiques : enjeux, options, positions de négociations* ». Cet Avis et ses 20 préconisations ont été adoptés par les conseillers du CESE le 11 avril 2023.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation internationale qui œuvre pour la mise en place de politiques et favorise la prospérité, l'égalité des chances et le bien-être pour tous. Aujourd'hui les 38 pays membres de l'OCDE représentent essentiellement le continent européen, l'Amérique du Nord et du Sud, quelques pays du Moyen-Orient et le Japon pour le continent asiatique.

Le mot plastique vient du latin *plasticus*. Lui-même est dérivé du grec ancien et se traduit par « objet issu du moulage ».

Le plastique est devenu en moins de cent ans, le troisième matériau le plus fabriqué au monde après le ciment et l'acier. Il est aussi le seul matériau qui ne réintègre spontanément aucun cycle biochimique, à la différence du métal ou du verre.



LE PLASTIQUE: LE MATÉRIAU CONSUBSTANTIEL DE NOS SOCIÉTÉS DE SURCONSOMMATION ?

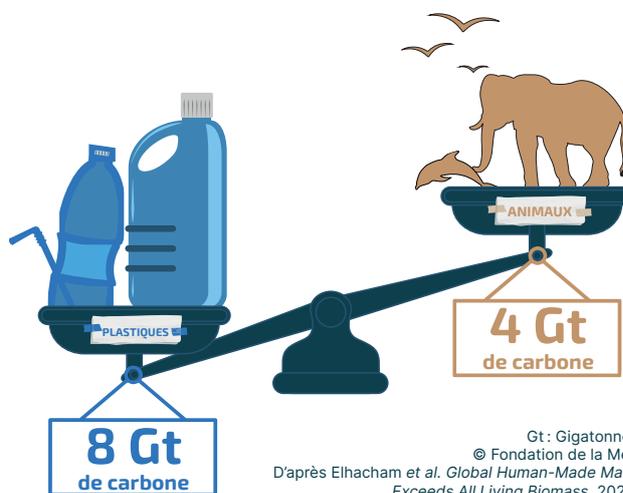
L'invention du plastique au début du xx^e siècle a permis de créer toutes sortes d'objets, diminuant leur poids tout en augmentant leur résistance et leur longévité : le nom de plastique évoque d'ailleurs bien sa polyvalence. Le plastique est devenu indispensable à notre société actuelle : emballages, objets du quotidien, textile, il est aussi présent dans le bâtiment, les transports, etc. En près de 20 ans, selon les données traitées par l'Atlas du plastique, paru en 2020, la production mondiale est passée de 230 à 460 Mt et pourrait, selon les estimations de l'OCDE, atteindre **1,2 milliard de tonnes en 2060**. Alors que la population mondiale a été multipliée par 2,5 depuis les années 1960, la production de plastique l'a été par plus de 40.

Aujourd'hui, nous utilisons dans le monde en moyenne 60 kg par an et par habitant.

Les pays les plus développés en utilisent jusqu'à quatre fois plus, avec 250 kg aux États-Unis et 150 dans l'Union européenne, la Chine 66 kg, alors que le milliard et demi d'Africains en consomment moins de 30 kg par an et par habitant. Les projections de l'OCDE annoncent que **l'utilisation individuelle moyenne pourrait doubler d'ici 2050**, soit près de 120 kg par an et par habitant de la planète. Est-ce une trajectoire inévitable ?

Aujourd'hui, **70 % à 85 % des produits consommés finissent en déchets** et selon les estimations de l'OCDE, 80 % de nos produits finiront en déchets en 2060. Avec l'accroissement de la population, nous nous dirigeons vers **des montagnes de déchets, un Océan de plastiques**.

La masse du plastique atteint le double de l'ensemble du monde animal

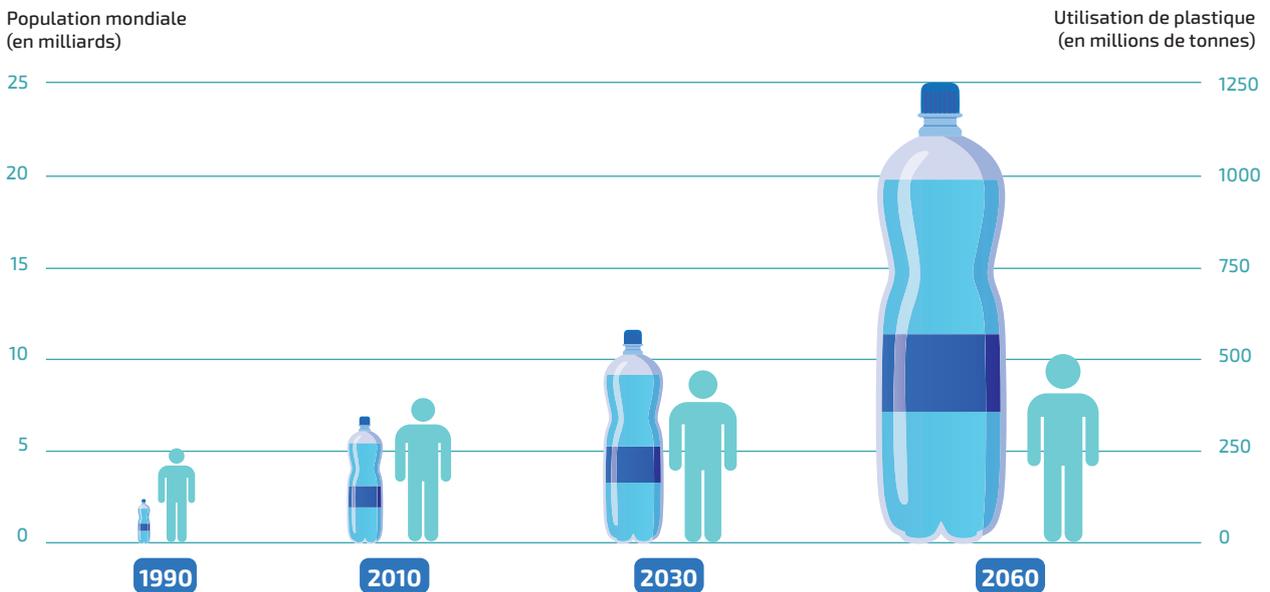


L'utilisation excessive des plastiques, combinée à l'insuffisante gestion des déchets est source d'une pollution incontrôlée. La diminution de la production et de la consommation des plastiques ainsi que leur traitement après utilisation sont donc des défis que l'homme doit relever. La prévision de hausse de 25 % de la population mondiale rend d'autant plus urgente la mobilisation de tous pour diminuer drastiquement notre consommation de plastique.

LA FONDATION DE LA MER SOUTIENT *MO PÉYI PROP'*

Mon pays propre en créole est le programme de l'association guyanaise Océan Science & Logistic (OSL) qui travaille à réduire les incidences des déchets sur la biodiversité marine de Guyane. Un premier volet a consisté à collecter les déchets sur les berges du fleuve et sur les plages pour sensibiliser les publics puis à caractériser les déchets. Sur l'ensemble des plages suivies, les déchets en plastique sont en quantité largement supérieure aux autres matières retrouvées (95 %). Le verre est en moindre proportion (3,13 %), suivi du métal (1,25 %) et du carton (0,73 %).

Vers une plastisphère : l'humanité dépassée par la masse de plastique qu'elle utilise ?



D'après les données de l'OCDE et de l'ONU, 2022. © Fondation de la Mer

Les déchets proviennent aussi bien des populations fréquentant les plages que des courants marins les transportant. Il est à noter que 43 % de ces déchets en plastique sont des objets à usage unique (bouteilles, berlingots et leurs étiquettes, bouchons de bouteilles et leurs anneaux, emballages – chips, gâteaux, bonbons –, gobelets, assiettes, couverts et contenants de nourriture, sachets plastiques). Parmi les plastiques jetables, on compte également les plastiques hygiéniques comme les couches, lingettes, tampons, préservatifs ainsi que les masques et gants jetables qui apparaissent comme un nouveau déchet depuis le début de la pandémie Covid. Parmi les macrodéchets les plus courants sur les plages de Guyane, on retrouve également les plastiques issus des activités de pêche (environ 30 %) : cordes, filets et flotteurs de pêche ramenés par les courants marins et les vagues. Généralement, les flotteurs en polystyrène utilisés par les pêcheurs sont retrouvés en nombreux fragments et les cordes séparées en différentes fibres.



© OSI

LA FONDATION DE LA MER SE MOBILISE POUR REPÊCHONS LES OCÉANS

La Fondation de la Mer se mobilise pour *Repêchons les océans*, un programme de récupération des déchets marins en collaboration avec les pêcheurs, initié en Espagne par la Fondation *Ecoalf*. Depuis 2022, 10 ports français ont rejoint un réseau de 59 ports européens. La mise à disposition de bennes spécifiques dans les ports et le financement via la Fondation de la Mer de ce flux de déchets supplémentaire pour le port incitent les pêcheurs, mobilisés pour un océan plus propre, à récupérer et ramener les déchets qu'ils croisent lors de leurs activités en mer.



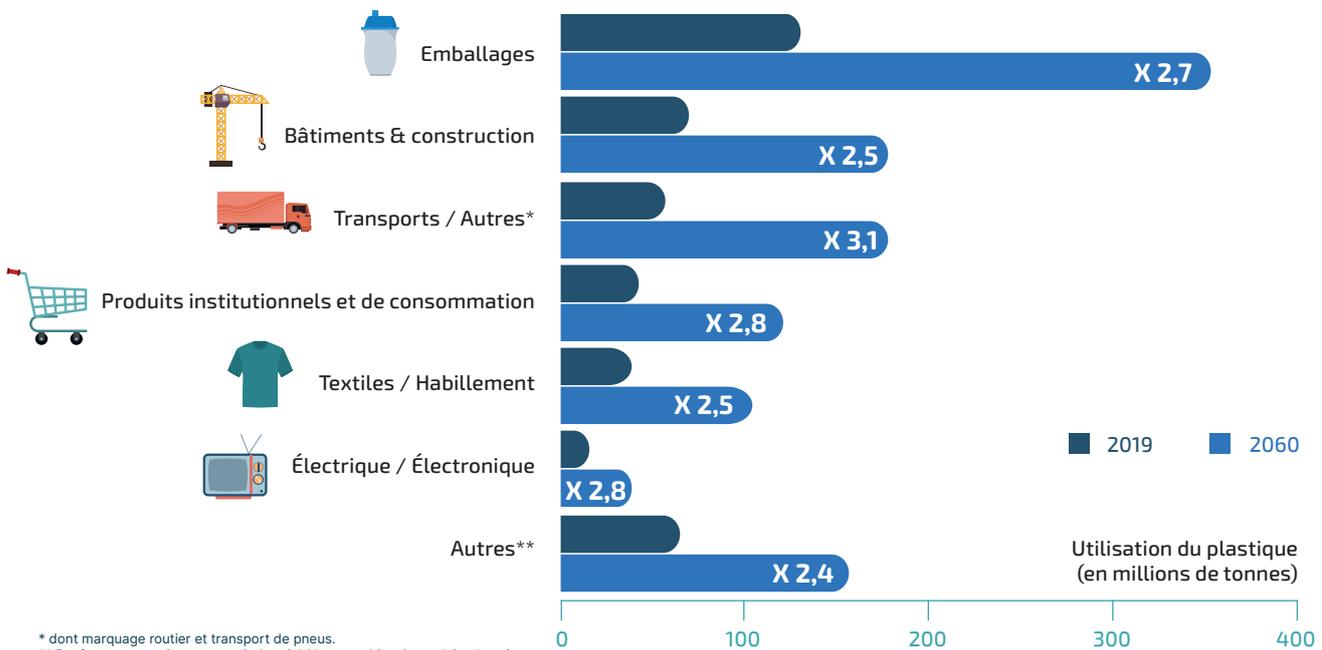
© Repêchons les océans

Pour comprendre comment le plastique a littéralement envahi nos vies, il faut regarder ses utilisations. Près de 40 % du plastique utilisé sert à emballer d'autres produits... Et 81 % des plastiques ont une durée d'utilisation inférieure à un an. Ces chiffres pourraient être réduits en légiférant, partout dans le monde, sur ces deux leviers, emballages et durée de vie.

PLASTIQUE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Fabriqué à partir de pétrole ou de gaz naturel, le plastique pollue à tous les stades de son cycle de vie : depuis l'extraction des matières premières nécessaires à sa production jusqu'à sa gestion en tant que déchet. Les processus de sa production comme de son recyclage sont aussi gourmands en énergie et dans le contexte du changement climatique, il est important de prendre en compte l'empreinte carbone du plastique. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant du cycle de vie des plastiques devraient plus que doubler, augmentant les incidences négatives, comme la formation d'ozone dans la basse atmosphère ou l'acidification des océans. La destruction des plastiques, comme leur combustion par exemple est très nocive pour la santé humaine.

Quels plastiques faut-il cibler pour sortir de la plastisphère ?



* dont marquage routier et transport de pneus.
 ** Revêtements marins, secteur industriel (dont machines), produits de soins personnel, etc.

D'après les données de l'OCDE, 2022. © Fondation de la Mer

LA POLLUTION PAR LE PLASTIQUE, DANGEREUSE ?

Une étude menée par le Programme des Nations unies pour l'environnement, parue en 2021, estime que l'océan contient entre 75 et 199 millions de tonnes de plastique. Le flux est continu, près de 8 millions de tonnes de déchets plastiques y pénètrent chaque année à partir des fleuves et des rivières. On utilise souvent l'image d'un camion poubelle qui déverserait chaque minute environ 15 tonnes de plastiques dans l'Océan.

Le plastique voyage. Avec le vent et les courants, les déchets plastiques se déplacent. Sous l'effet de la lumière et de l'eau de mer, ils s'érodent, s'abîment, se délitent et se transforment en particules de plus en plus petites (micro, voire nano déchets) qui sont omniprésentes dans l'environnement.

Cette pollution a des conséquences pour l'ensemble des pays, la santé de la vie marine et celle des personnes. Les incidences sur l'environnement dans tous types d'écosystèmes commencent à être documentées par des scientifiques dans le monde entier. On trouve des déchets plastiques absolument partout, y compris dans les fosses les plus profondes.

DÉCOUVERTE DU 7^e CONTINENT

À la fin des années 1990, Charles Moore, marin-océanographe, annonce avoir découvert le septième continent : en réalité une soupe de plastique, piégée dans un vortex au cœur de l'océan Pacifique. Depuis, les scientifiques, les ONG et la société civile se sont emparés de ce sujet, qui mobilise aujourd'hui l'opinion publique. Pourtant, la production et la consommation de ce produit synthétique créé par l'Homme, difficilement recyclable et encore moins naturellement biodégradable, continuent à augmenter à un rythme effréné.



© Caroline Power

LES INCIDENCES DU PLASTIQUE SUR LE MILIEU MARIN

La première étude documentant les effets de la pollution par le plastique sur l'environnement marin, est parue dans *Science* en 1972, dix ans à peine après la commercialisation de masse de ce matériau. Pendant 35 ans, la recherche sur les débris marins est restée peu connue. En 1996, le capitaine Charles Moore a tiré la sonnette d'alarme après la découverte de la grande plaque de déchets du Pacifique. Aujourd'hui, de nombreuses preuves scientifiques alertent sur l'incidence de la pollution par le plastique sur les écosystèmes marins, comme sur les écosystèmes et sur la santé humaine.

AVONS-NOUS CRÉÉ UNE PLASTISPHERE ?

Ce nouvel habitat marin, composé de macro et microdéchets de plastique accueillent des espèces marines, les aidant à se disséminer au gré de leur voyage dans l'Océan. Les biologistes Linda Amaral-Zettler et Erik Zettler du Royal Netherlands Institute for Sea Research ont identifié plus de 1000 bactéries qui prolifèrent sur le plastique dans le Pacifique et l'Atlantique. La vie sur le plastique est riche d'une communauté de bactéries, de micro-organismes, tels que des producteurs primaires, des herbivores, des prédateurs, ainsi que des parasites ou d'autres organismes vivant en symbiose. Un véritable nouvel écosystème !

Les images de phoques entravés dans des colliers plastiques, de tortues « attaquées » par des pailles ou fourchettes en plastique, d'oiseaux de mer morts gavés de plastique hantent nos esprits. Nous connaissons moins les incidences sur les invertébrés marins, tels que les huîtres, moules, coquilles Saint-Jacques ou sur les poissons qui en ont ingérés et que nous ingurgiterons à notre tour. Le plastique engendre des stress physiologiques et des dommages toxicologiques à la faune marine. Indépendamment des produits toxiques contenus dans les plastiques comme les additifs chimiques (phtalates et retardateurs de flamme à base de brome), inquiétants pour la santé, une autre menace, récemment identifiée dans la littérature scientifique, est le rôle potentiel des déchets plastiques marins comme vecteur d'agents pathogènes humains opportunistes et de micro-organismes résistants aux antibiotiques.



LA FONDATION DE LA MER SOUTIENT PROJET PROPRE

La Fondation de la Mer soutient *Projet propre*, porté par l'association Septentrion Environnement. Les étudiants du BTS-Bachelor Gestion et Protection des Milieux Marins du lycée des Calanques se sont mobilisés pour dépolluer les fonds de la calanque Blanche à Marseille où près de 300 pneus, gisent à 13 mètres de fond. Alors que 25 000 pneus avaient été volontairement largués en mer dans les années 1980, pour constituer des récifs artificiels au large d'Antibes, l'expérience a démontré que leur présence ne favorise pas un retour de la vie marine, à la différence des récifs d'aujourd'hui élaborés en béton. De plus, les études scientifiques ont montré que les pneus rejettent des substances toxiques, notamment des perturbateurs endocriniens, des métaux et des résidus de plastiques, polluant et détruisant la vie marine. L'homme étant le dernier maillon de la chaîne alimentaire, il n'échappe pas à cette pollution.

Le plastique voyage avec des bagages nocifs.

Diverses bactéries pathogènes se lient, fortement, aux déchets plastiques (parmi les plus connues *Vibrio cholerae* et certaines souches d'*Escherichia coli*), Elles colonisent les surfaces plastiques, entourent ces particules de biofilms stables qui se dispersent à travers le monde. La compréhension scientifique et médicale de cette nouvelle menace sanitaire par les déchets en plastique est encore insuffisante. Les bactéries se développant sur le plastique sont différentes de celles qui vivent naturellement dans l'eau de mer. Ces nouveaux supports, que sont les déchets permettent le transport et le développement d'espèces potentiellement invasives ou dangereuses comme les micro-algues toxiques, les polypes de méduse, ou les œufs de certains insectes, comme les halobates. Les microplastiques attirent les métaux lourds, notamment le mercure. Quand ils sont ingérés, ils sont d'autant plus toxiques pour les animaux.



LE PLASTIQUE PRÉSENT DANS L'AIR, LES SOLS ET L'EAU MENACE LA SANTÉ HUMAINE

Des études récentes ont montré comment les humains absorbent les plastiques par inhalation ou ingestion. Le brûlage à l'air libre de déchets en plastique, l'ingestion de fruits de mer contaminés par des plastiques, l'exposition à des bactéries pathogènes transportées sur des plastiques sont autant de risques pour la santé et le bien-être humains.

Des traces de plastique ont été identifiées dans le sang et le placenta humains, confirmant l'ubiquité du plastique, et nous enjoignant à agir sans tarder pour modifier les modèles d'usage du plastique.

LES FEMMES ET LE PLASTIQUE

Dans leur vie quotidienne, les femmes sont surexposées au plastique. On connaît mal les effets des additifs (comme les phtalates et les bisphénols) sur la santé humaine, mais on sait que ces composants ont tendance à se stocker dans les tissus adipeux qui sont en plus grande proportion chez la femme. En près de 40 ans, une femme utilise jusqu'à 150 kg de protections hygiéniques. Un tampon périodique contient plus de 5 % de plastique et une serviette hygiénique peut être constituée à 90 % de plastique. Ces additifs sont qualifiés de perturbateurs endocriniens et jouent un rôle sur la santé. Aujourd'hui les conséquences de la présence de ces additifs ne sont pas encore connues. L'usage des phtalates est réglementé par une réglementation européenne REACH qui sécurise la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne, cependant, si certains phtalates sont interdits dans les jouets, ils restent autorisés dans les emballages alimentaires ou produits hygiéniques.



© Freepik

DES RÉGLEMENTATIONS POUR TENTER DE GÉRER LES PLASTIQUES

Au niveau international, la plupart des accords existants réduisent le problème des plastiques à celui des déchets. Et, dans ce domaine, malgré de nombreuses actions nationales ou internationales, l'absence de coordination entre les accords internationaux contraignants et les initiatives volontaires élaborées séparément, les résultats ne sont pas probants, d'autant plus que le déchet peut se retrouver à de nombreux kilomètres de sa source d'émission.

Certains pionniers, comme le Costa Rica ou le Rwanda, essaient d'interdire tous les plastiques jetables. Toutefois, de nombreux pays ne s'attaquent pas à la source du problème. La plupart des réglementations ciblent l'élimination des déchets, c'est-à-dire la fin du cycle de vie des produits et rejettent la responsabilité sur les consommateurs. Très peu de lois exigent des fabricants qu'ils réduisent leur production ou qu'ils élaborent des produits qui puissent être recyclés de façon systématique. Aucune des réglementations actuelles ne vise la majorité des plastiques ou microplastiques qui migrent dans l'environnement.

Des associations, comme *Plastic Odyssey* soutenue par la Fondation de la Mer, incitent à transformer les déchets en ressources. Certains acteurs locaux préfèrent parfois laisser se développer une économie parallèle. Les associations partenaires de la Fondation de la Mer recommandent un fort accompagnement des populations pour arriver à réduire ou éliminer certaines consommations.

De nombreux États ont adopté des législations pour restreindre la pollution plastique, mais

VERS DES LÉGISLATIONS PLUS COMPLÈTES ?

Parmi les pays ayant adopté une réglementation sur les plastiques, 80 % d'entre eux ont interdit les plastiques à usage unique, 70 % ont introduit des obligations de recyclage et 50 % interdit les sacs plastiques. Sur les 38 pays adhérant à l'OCDE, seuls 13 ont une politique nationale avec une incitation financière pour trier le plastique à la source, et 25 ont des instruments qui encouragent le recyclage au travers d'une taxe nationale sur les décharges et l'incinération. Plus globalement 120 pays ont des interdictions et taxes sur le plastique à usage unique, mais souvent limitées aux sacs plastiques ou sur des objets produits à petits volumes.

les situations sont différentes : les États développés dotés de systèmes efficaces de traitement des déchets peuvent mobiliser les citoyens sur le tri, le recyclage voire la réduction de l'usage du plastique, alors que la plupart des pays en développement sont souvent obligés d'adopter des mesures très restrictives, étant dans l'incapacité de traiter eux-mêmes leurs déchets. Si pour ces derniers, l'absence d'industries nationales de production plastique a facilité l'adoption de ces mesures, elles sont néanmoins parfois complexes à mettre en œuvre pour les raisons déjà évoquées (économie parallèle, manque de financements, etc.).

Au niveau international, certaines conventions sont ambitieuses, mais elles sont tellement ciblées qu'elles peinent à être pleinement efficaces, comme par exemple la Convention MARPOL qui réglemente les rejets de substances nuisibles à partir des bateaux ou la Convention de Stockholm qui interdit l'utilisation de certaines substances chimiques nocives, sans considérer le plastique comme tel...

Il est temps d'agir au niveau de la production et du cycle de vie du plastique, réduire les usages du plastique pour revenir à une consommation plus sobre, de créer des plastiques sans additifs toxiques, plus facilement recyclables et surtout de gérer le cycle allant de leur production à leur élimination et cela au niveau international.

Se passer du plastique reste aujourd'hui une utopie. Que ce soit pour conserver et protéger certains aliments – éviter le gaspillage alimentaire évalué à près de 30 % de la production mondiale –, ou pour améliorer la santé humaine comme dans le domaine médical, cette matière est indispensable au bon fonctionnement de nombreux secteurs d'activités.

En Allemagne, les fabricants d'emballages doivent financer, depuis 1991, l'élimination et le recyclage des déchets d'emballages dans le cadre d'un dispositif de tri des déchets baptisé « Grüne Punkt » ou « point vert ». En France, Citéo (ex Eco-emballage) a mis en place une logique de pollueur-payeur à travers la responsabilité étendue du producteur, qui contraint les producteurs de produits manufacturés à intégrer la fin de vie de leurs produits déchets finaux ou intermédiaires, et la gestion des déchets fabriqués mis sur le marché. Mais ces filières ne recouvrent que certains plastiques.

VERS UN CYCLE DE VIE VERTUEUX

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Introduire le déchet en plastique dans un nouveau circuit de production peut être une solution sous réserve que sa transformation ne soit pas ni énergivore, ni source de consommation d'eau.

Les réglementations doivent désormais aller au-delà de l'interdiction de l'usage des plastiques à usage unique. **Les États doivent s'attacher à :**

- produire tout un écosystème législatif qui permette une production plus « intelligente » avec un cycle de vie intégrant l'écoconception ;
- appliquer le concept de « responsabilité élargie du producteur » ;
- se donner les moyens d'identifier les différents types de polymères et leurs additifs pour concevoir des législations ciblées, puisque tous les plastiques ne se recyclent pas de la même manière.

Les législations nationales, dans leur ensemble, sont certes prises dans des pays très différents (niveaux de revenus, politiques de gestion des déchets, etc.), mais leur multiplication a pour principal atout de créer une sorte de socle commun mondial, ce qui facilitera l'adoption de certaines mesures au niveau international.



© Freepik

DES ADDITIFS PAS INOFFENSIFS

Stabilisateurs, agents antistatiques, retardateurs de flamme, lubrifiants, colorants, nombreux sont les produits ajoutés aux plastiques pour lui donner une couleur ou une résistance particulière. Ces agents ne sont pas sans danger. Ksenia Groh, docteur en écotoxicologie au Swiss Federal Institute of Aquatic Science and Technology a publié en 2018 une étude comptabilisant 3 377 produits chimiques associés aux plastiques. Près de 150 de ces produits sont considérés comme dangereux pour la santé et l'environnement.

COMMENT GÉRER LES DÉCHETS PLASTIQUES ?

Le problème du plastique est celui d'un paradoxe : les pays qui en consomment le plus sont ceux qui en rejettent le moins dans la nature, en fin de vie. Chaque pays renvoie donc la responsabilité sur les autres : les pays développés reprochent aux pays en développement de mal gérer leurs déchets, les pays en développement reprochent aux pays développés d'inonder le monde de plastiques.

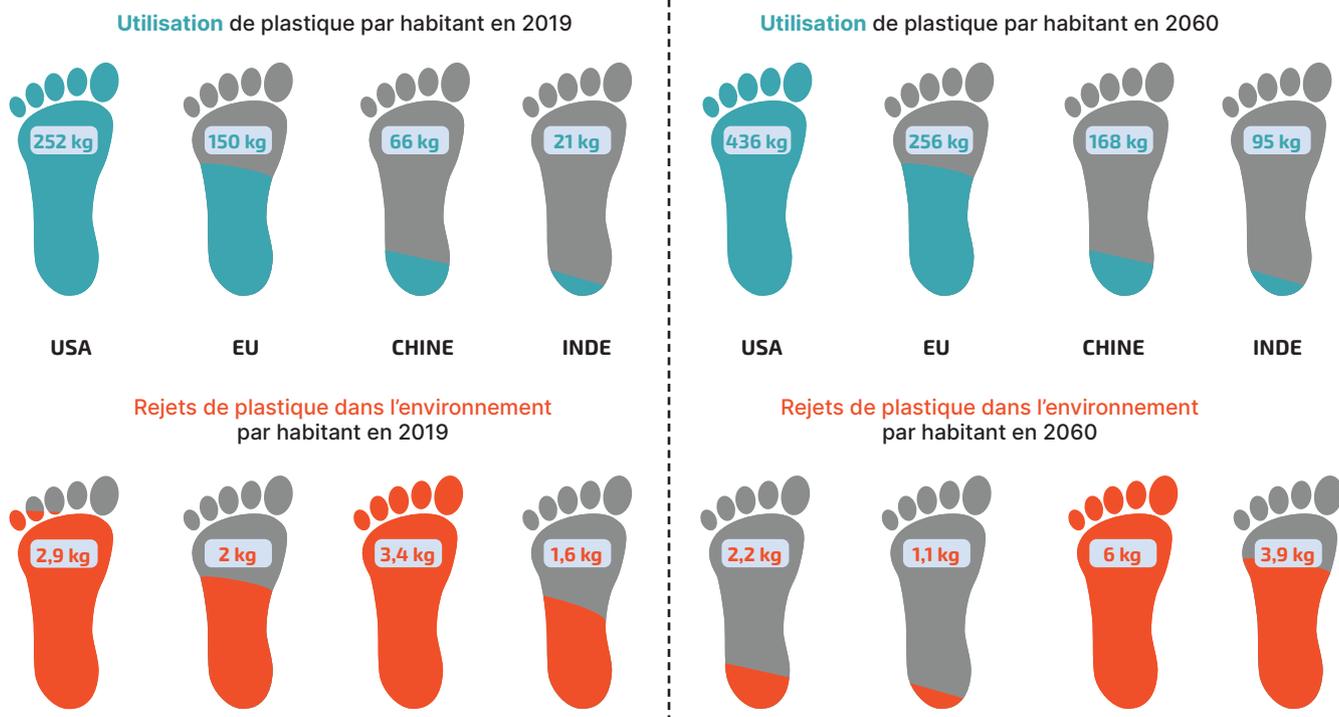
Quel monde en 2060 ? Les industriels promettent que d'ici 2060, les plastiques seront tous recyclables et recyclés. Et les consommateurs ont envie de les croire. Les projections de l'OCDE indiquent d'ailleurs, que, même en l'absence de plans d'action

spécifiques, les pays de l'OCDE arriveront à gérer 99 % de leurs déchets, et les autres 77 %. Le problème se résoudra-t-il donc spontanément ?

Les chiffres de l'OCDE permettent donc de raconter plusieurs histoires.

- La belle histoire : d'ici 2060, la quantité de déchets recyclés par an et par habitant sera multipliée par quatre.
- L'histoire inquiétante : la quantité de déchets non recyclés par an et par habitant doublera, comme celle des déchets non gérés, qui finissent dans la nature, et à terme dans l'Océan.

Le paradoxe du plastique entre utilisation et rejets dans la nature

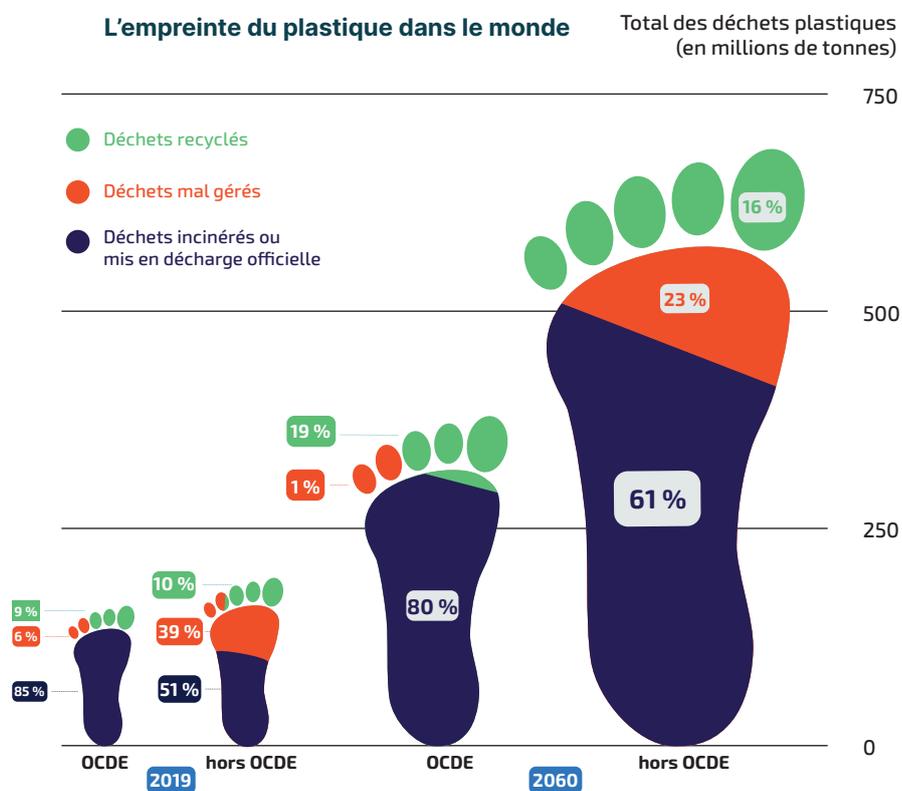


D'après les données de l'OCDE, de l'ONU et de l'Union européenne, 2022. © Fondation de la Mer

Aujourd'hui, seuls 9 % des plastiques sont recyclés, et en 2060, sans action forte, ce ne sera que 19 % dans le monde. À ce même horizon 2060, 80 % des déchets des pays de l'OCDE et 61 % des déchets pour les pays hors OCDE seront incinérés ou mis en décharge. Ces solutions ont une forte incidence sur l'environnement.

Les pays de l'OCDE, très fortement consommateurs, ont une responsabilité majeure : revoir les usages des plastiques pour réduire drastiquement la quantité produite, développer des produits alternatifs et rendre rentable le recyclage de tous les plastiques.

Une étude allemande du Centre de recherche environnementale allemand Helmholtz, parue en 2017, indique que 88 % à 95 % des plastiques transportés vers la mer par les fleuves, sont en réalité transportés par seulement dix cours d'eau. À l'exception du Nil et du Niger, ils se situent en Asie. Il convient donc de concentrer les efforts vers ces pays et **agir où les déchets ne sont ou ne peuvent pas être correctement gérés**, en proposant des aides à la collecte, au tri et au recyclage, et des solutions alternatives à l'utilisation des plastiques.



D'après les données de l'OCDE, 2022. © Fondation de la Mer

Comment gérer les déchets plastiques ?

Aujourd'hui des citoyens dans de nombreux pays prennent à bras-le-corps la valorisation des déchets via le recyclage qui propose une solution locale et artisanale et génère de l'économie à l'échelle d'un territoire. Cependant pour régler le problème de la pollution par les plastiques à l'échelle mondiale, il faut une action ambitieuse qui prenne le problème à la source.

En haut.

Nicolas Voisard, co-fondateur de Rehab accoudé à un panneau mural fabriqué à partir de plastique recyclé.

En bas.

Flocons issus de plastique.



LA FONDATION DE LA MER SOUTIEN UN RÉSEAU DE RECYCLAGE VALORISANT

La Fondation de la Mer soutient un réseau de recyclage valorisant, appelé *upcycling* en anglais, à travers *Un geste pour la mer*. Le recyclage valorisant est un moyen de créer de la valeur en récupérant les déchets plastiques et en les utilisant comme matière première pour créer de nouveaux objets durables. Idéalement, cette démarche d'économie circulaire doit se faire à l'échelle locale. La Fondation finance des machines nécessaires aux processus de transformation (broyeuse, extrudeuse, imprimante 3D...). En Bretagne, l'association Rehab fabrique des panneaux de revêtements sur mesure et des meubles. Le plastique provient de déchets ramassés sur le littoral, mais aussi de collectes effectuées auprès d'entreprises ou d'associations.



QU'EN PENSENT LES ACTEURS DE TERRAIN ?

300 ASSOCIATIONS LOCALES INTERROGÉES SUR LES ACTIONS À MENER

La Fondation de la Mer a souhaité **faire entendre la voix** des trois cents associations de son réseau *Un Geste pour la Mer*, sur le thème de la lutte contre la pollution par les plastiques, en les interrogeant à travers une enquête intitulée, le « *Traité International contre le plastique : à vous la parole !* »

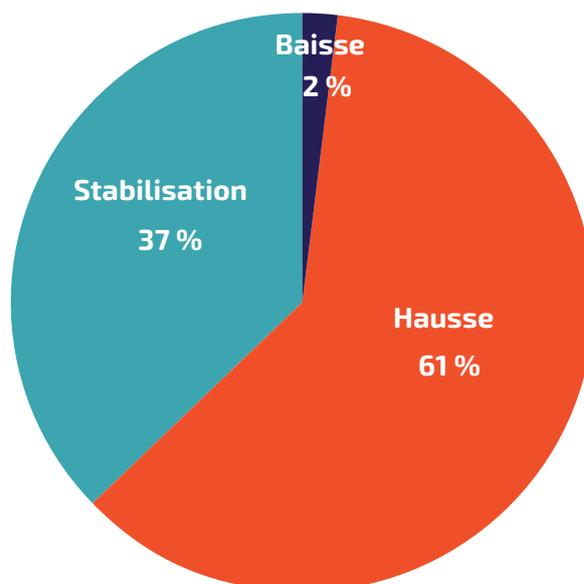
Des déchets sauvages en augmentation et une sensibilisation accrue du grand public

À travers leurs nombreuses opérations de collectes de déchets tout au long de l'année, les associations du réseau de la Fondation de la Mer représentent un indicateur très fiable de la variation des déchets sauvages présents sur nos littoraux. Elles constatent à 98 % une stabilisation, voire une hausse des déchets sauvages (61 %). Cette augmentation des déchets sauvages va de pair avec une plus grande prise de conscience des citoyens, qui est plus importante pour 71 % des répondants. Plus le problème est visible, plus l'opinion publique s'empare du sujet.

La France, mauvais élève en termes de lutte contre la pollution par les plastiques ?

Pour 95 % des associations, notre pays est en retard ou dans la moyenne européenne. S'il sanctionne un manque d'ambition des politiques publiques, selon les associations, ce chiffre s'explique aussi par une lassitude générale des acteurs de terrain qui ne constatent aucune amélioration et sont parfois confrontés à des oppositions de la part des collectivités locales, mairies, etc.

Perception de l'évolution de la présence de déchets dans la nature



L'innovation particulièrement plébiscitée par les associations

Une très grande majorité des associations (84 %) considère que l'innovation est un levier d'action pour lutter contre la pollution par les plastiques. Il existe de nombreuses innovations pouvant contribuer à transformer nos usages et à réduire les pollutions. Sans surprise, c'est la mise en place de filets de captage des macrodéchets dans les réseaux d'eaux pluviales qui recueille le plus d'avis favorables. Une technologie qui permet de réduire en amont le risque de retrouver un déchet plastique sur nos plages et dans l'Océan.

L'interdiction jugée la solution la plus efficace à court terme

Les associations se sont prononcées sur les mesures urgentes à mettre en place. Les propositions relevant de l'interdiction, comme l'interdiction définitive des sacs plastiques et du double emballage des produits alimentaires, font l'unanimité. Les mesures prohibitives sont plébiscitées à court terme car elles apparaissent plus simples et rapides à mettre en œuvre, que des alternatives à grande échelle.

Des associations fatiguées, mais pas résignées

Fatiguées de devoir agir localement par ce qu'elles estiment être un manque de politique nationale ambitieuse, les associations du réseau de la Fondation de la Mer ne croient plus en l'action publique même si elle est toujours jugée indispensable. La mobilisation des entreprises et l'innovation représentent, selon elles, un levier essentiel, même si certaines industries conservent une image très négative, car considérées par beaucoup comme étant responsables de ce désastre planétaire.

En conclusion, les associations de terrain insistent sur la nécessaire implication de toutes les composantes de la société pour lutter contre ce fléau : le monde économique pour transformer les modèles de production, la société civile pour changer les comportements et les États pour légiférer.

DES OUTILS POUR LES ENTREPRISES: LE PROJET PLASTIC LEAK ET LE LABEL OCEAN APPROVED

Le **projet Plastic Leak** (projet contre les fuites de matière plastique) consiste en une méthodologie scientifique, pour accompagner les entreprises, à réduire les pertes de matières plastiques dans leur chaîne logistique.

Cette initiative initiée par Quantis, cabinet de conseil en stratégie environnementale et EA pour Environmental Action, cabinet de conseil en recherche qui conçoit des solutions et des mesures pour un avenir durable, doit accompagner la transformation durable des entreprises.

Associant 35 organisations publiques, privées et scientifiques, le projet Plastic Leak a édité un guide pour cartographier, **mesurer et prévoir les fuites de plastique tout au long de la chaîne de valeur**. Ces informations fournissent aux responsables du développement durable et aux décideurs des entreprises une base solide pour traduire leurs engagements en matière de lutte contre la pollution plastique en stratégies et actions efficaces qui s'attaquent de manière significative aux fuites de plastique.

Après une année de collaboration et de tests rigoureux de la méthodologie, les lignes directrices méthodologiques complètes du Project Plastic Leak et la note d'accompagnement sont désormais accessibles au public sur le site internet : quantis.com. Cette méthodologie a été adaptée, en collaboration avec les Nations unies et l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) pour aider les gouvernements à quantifier les fuites plastiques dans leur pays. En savoir plus : lifecycleinitiative.org

Le label « **OCEAN APPROVED®** » est le premier label international dédié à la préservation de l'Océan pour les entreprises. La Fondation de la Mer a développé cet outil en partenariat avec Bureau Veritas, et avec le soutien actif du Ministère de la Mer.

Fondé sur le Référentiel Océan, construit à partir de l'Objectif de Développement Durable 14 de l'ONU lié à la vie aquatique, il transpose de manière opérationnelle les dix objectifs de l'ODD14 pour les entreprises. Le Référentiel Océan se fonde aussi sur l'interdépendance des ODDs : 13 (climat), 6 (eau), 12 (consommation et production responsables), 3 (santé), etc.

Ce label s'adresse à tout type d'entreprise, de taille comme de secteur, et s'articule autour d'une prise en compte holistique des incidences directes et indirectes potentielles de l'entreprise : pollutions, acidification et changements globaux du milieu marin ; exploitation des ressources marines et côtières, gouvernance et stratégie de l'entreprise.

Le label OCEAN APPROVED® permet de reconnaître l'engagement de l'entreprise et de le rendre visible auprès de toutes ses parties prenantes tant locales qu'internationales : clients, distributeurs, fournisseurs, partenaires, salariés, régulateurs, financeurs et investisseurs.

Reconnu comme une meilleure pratique par l'ONU, le label a été référencé comme Action des acteurs non étatiques sur l'ODD 14 dans la feuille de route française de l'Agenda 2030.

LES PRÉCONISATIONS DE LA FONDATION DE LA MER

Certains accords internationaux conclus récemment tentent d'adopter une approche holistique des déchets marins. Les propos tenus et publiés dans les plans d'action du G7 (groupe de discussion et de partenariat économique de sept pays réputés pour être les plus grandes puissances avancées du monde) et du G20 (forum intergouvernemental composé de dix-neuf des pays aux économies les plus développées et de l'Union européenne) sur le sujet, ainsi que la résolution adoptée en décembre 2017 lors de la troisième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement donnent à penser que la volonté d'agir est là, bien qu'aucun de ces accords ne soit contraignant pour les États membres signataires.

Pour la Fondation de la Mer, trop de solutions utopistes nous détournent de l'urgence d'agir à terre :

- les plastiques biodégradables ou compostables ne font souvent qu'accélérer la décomposition des macroplastiques en nano plastiques ; ils ne sont biodégradables que sous l'effet de la lumière, et ils ne le sont donc plus quand ils s'enfoncent dans l'océan ;
- il est illusoire de collecter le plastique déjà présent dans l'Océan, mais urgent de le faire à terre ;
- il est illusoire de penser que les consommateurs vont autoréguler leurs achats ; ou que les industriels vont naturellement substituer le plastique par un autre matériau, plus écologique.

LES FAUSSES BONNES IDÉES

La problématique aujourd'hui est de comprendre ce qui est réellement le plus respectueux de l'environnement. Il ne faut pas supprimer des emballages qui protègent, conservent, transportent les produits et évitent ainsi leur gaspillage car 90 à 95 % des incidences environnementales d'un produit emballé viennent directement du produit lui-même. Il faut aussi se méfier des plastiques soi-disant biodégradables qui se délitent en filaments plastiques quand ils sont abandonnés dans la nature ou les composts non industriels ; évaluer l'incidence écologique complète de tous ces sacs en tissu, qui ont envahi nos placards, avec un bilan eau catastrophique ; opter pour le verre qui reste une alternative sérieuse à condition que les contenants soient réutilisés à plusieurs reprises plutôt que simplement recyclés, etc.



Alors comment agir ?

Si on a pu dire « le plastique, c'est fantastique », aujourd'hui on dit « le plastique, c'est systématique », il faut agir à tous les niveaux : au niveau international par un Traité mondial, au niveau national et européen par des législations, dans les entreprises et localement avec les associations et les collectivités.

RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS NÉCESSAIRES POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION PAR LES PLASTIQUES

- **Supprimer progressivement les plastiques à usage unique.** Si la loi AGECE sur l'économie circulaire et la directive européenne ont marqué un tournant, beaucoup restent à faire en Europe, et ailleurs dans le monde ;
- **Étendre les interdictions aux emballages**, qui ne sont pas indispensables pour des raisons sanitaires, et qui représentent plus du tiers du plastique produit dans le monde ;
- **Faire appliquer les législations votées.** En France, développer et renforcer l'application des dispositions du code pénal et du code de l'environnement, afin de sanctionner effectivement le jet et l'abandon de déchets sur le domaine public ; assurer la promotion du dispositif pénal et le renforcer : il n'est pas suffisamment dissuasif et peu mis en œuvre ;
- **Imposer l'écoconception** pour réduire les incidences environnementales des emballages sans augmenter le gaspillage du produit ; développer une approche spécifique par secteur d'activité : le bâtiment, le transport, le textile, l'électronique et faire baisser l'usage du plastique vierge* dans les autres produits ;
- **Mettre en place des systèmes en vue de la réutilisation** pour tous les produits contenant du plastique ; développer la **consigne** partout où elle peut être organisée ;
- **Proposer des substituts aux produits en plastique**, en s'assurant que leur bilan carbone, eau et matière ne soit pas négatif ;
- **Allonger la durée de vie de tous les autres produits en plastique**, en luttant contre l'obsolescence programmée, et en augmentant leur résistance à la dégradation en microplastiques. Les deux tiers des produits plastiqués ont en effet une durée de vie inférieure à cinq ans ;
- **Encourager la production de plastique véritablement recyclable ou biodégradable** en s'assurant que le vocabulaire utilisé soit scientifiquement exact ;
- **Éduquer les jeunes et le grand public** aux méfaits du plastique pour leur santé et celui de la planète ;
- **Soutenir les associations locales** qui agissent au quotidien au plus proche des populations pour la sensibilisation, et la lutte contre les pollutions plastiques sur le terrain ;
- **Favoriser les productions locales** qui réduisent le besoin de transport, et donc d'emballage, de tous les produits.

* Le plastique vierge est un plastique nouvellement fabriqué qui n'a jamais été utilisé dans un produit ou transformé auparavant.

Un Européen pourrait-il significativement réduire son utilisation de plastique vierge pour arriver à une utilisation proche de 60 kg par an et par habitant, qui est la moyenne mondiale actuelle ?

La Fondation de la Mer s'est interrogée sur l'application de ces principes sur la consommation de l'Union européenne. La méthode de calcul est détaillée en annexe et résumée ci-dessous :

- Calculer le poids de plastique vierge utilisé par habitant et par an, en retirant de l'utilisation annuelle totale, la part de plastiques déjà recyclés dans l'UE ; soit 110 kg.
- Répartir ces 110 kg de plastique vierge par secteur d'activité industrielle en se basant sur les données mondiales.
- Appliquer à chaque usage les ambitions de réduction de production de plastique vierge, de substitution à la matière plastique ou de l'incorporation de plastique recyclé demandées par la législation européenne ou annoncées par les secteurs industriels.

- Pour les 15 % de plastique vierge non attribué à un secteur particulier, la Fondation de la Mer propose une réduction de 10 %, un taux bien plus faible que celui anticipé par les industriels qui s'engagent déjà.

Le résultat est encourageant : les Européens pourraient se donner pour ambition de réduire par deux leur utilisation de plastique vierge par habitant. Toutefois, la Fondation de la Mer souligne que les législations devront être effectivement appliquées, les engagements des industriels tenus, et surtout le calendrier accéléré pour que les fuites dans l'environnement soient limitées au plus vite. L'histoire récente de la mise en œuvre des directives européennes sur l'économie circulaire ne suscitant pas la confiance, la Fondation de la Mer souligne l'indispensable appui politique en faveur de ces mesures.

**LA FONDATION DE LA MER
SOUTIENT LE PROJET AZUR**

Il s'agit d'un défi sportif et des rencontres pour sensibiliser à la protection de la nature et des collectes de déchets, portés par trois éco-aventurières : Solène, Anaëlle et Philomène. Elles se déplacent à travers la France simultanément en kayak, à la nage, à pied ou à vélo pour mobiliser la population locale à la pollution par le plastique. Aujourd'hui les citoyens s'investissent et très peu de personnes ignorent la question du déchet par le plastique. Les clubs de voile adhèrent au projet sportif et environnemental, et les mairies et collectivités apportent leur soutien pour dynamiser leur action. Cependant, au fil des ans, la présence toujours plus grande de macrodéchets au large et sur le littoral, y compris dans des criques accessibles seulement par la mer amène un certain désarroi. Le découragement se fait aussi ressentir chez les associations militantes, qui peinent à percevoir les progrès réels provoqués par leurs actions.



Malgré l'enthousiasme de cette équipe, Anaëlle Marot, cofondatrice de Projet Azur est parfois désespérée : « Le robinet du plastique ne se ferme jamais et nous nous épuisons à la tâche. »

Recommandations aux différents acteurs



DES ENTREPRISES CONCERNÉES

- Fixer des règles qui permettent d'accélérer la transition et de favoriser l'innovation dans tous les domaines (réduction, réemploi, substitution avec solutions locales...);
- Mettre en place des consignes, produire en écoconception;
- Indiquer l'empreinte plastique;
- Être transparent sur les additifs utilisés;
- Utiliser le Référentiel Océan qui permet aux entreprises d'évaluer leur impact sur l'Océan en visant les dix cibles de l'ODD14 (ONU - objectif du développement durable pour l'Océan);
- Encourager le **développement de l'économie circulaire** en incluant dans le compte rendu extra-financier une évaluation des goulots d'étranglement des chaînes de valeurs des entreprises.



DES POLITIQUES PUBLIQUES AMBITIEUSES

- Mettre en place un **arsenal législatif** en combinant l'interdiction progressive des plastiques à usage unique, le Processus de Responsabilité Étendue des Producteurs (REP) et l'interdiction du commerce (importation et exportation) des déchets en plastique;
- Interdire progressivement les plastiques non recyclés.



DES INCITATIONS FINANCIÈRES

- Soutenir la **R&D mondiale et l'innovation** pour une transition vers des produits moins polluants;
- Soutenir les substituts aux plastiques par des subventions ciblées qui permettent le maintien de l'emploi local.



SOCIÉTÉ CIVILE INFORMÉE

- Des **campagnes internationales** de sensibilisation;
- Des campagnes d'informations sur les gestes de tri.

LES GESTES CITOYENS POUR LUTTER CONTRE LE PLASTIQUE

Le moyen le plus efficace de lutter contre la pollution par les plastiques est de réduire notre consommation, en choisissant d'utiliser des articles réutilisables tels que des sacs ou paniers, des bouteilles d'eau et des récipients alimentaires plutôt que des articles en plastique à usage unique.

- Pensez au recyclage en triant correctement les articles en plastique utilisés.
- Renseignez-vous auprès de votre centre de recyclage local pour savoir quels types de plastique il accepte.
- Soutenez les initiatives sans plastique.
- Soutenez les entreprises et les organisations engagés dans cette démarche.



CHRONOLOGIE DE LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, notamment celle par les plastiques, à laquelle la Fondation de la Mer prend part



1950

Essor de la production du plastique

L'utilisation du plastique et sa consommation de masse commencent dès l'après-guerre



1976

Convention de Barcelone

Prévenir et réduire la pollution marine par les navires, les aéronefs et les sources de pollution par les continents en mer Méditerranée



1978

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

Encadre la régulation des rejets de substances nuisibles dans l'environnement marin



COCA COLA®

L'entreprise remplace sa bouteille en verre par du plastique



2000

Convention régionale OSPAR

Adoption du programme « Marine Litter » pour protéger le milieu marin de l'Atlantique Nord-Est



1982

Convention des Nations unies sur le droit de la mer



2001

Convention de Stockholm

Interdiction de l'utilisation de certaines substances chimiques nocives



2002

Premier exemple mondial d'interdiction de la production, l'importation, la vente ou la distribution de sacs minces en plastique en Érythrée



Adoption de la DCSMM

La Directive-Cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM) vise à assurer l'atteinte du bon état écologique par des indicateurs de suivi dont les déchets marins



2019

Convention de Bâle

Adoption d'une réglementation plus stricte en matière de déchets plastiques



2018

Nouvelle stratégie de la Commission européenne

Elle porte sur 3 grandes problématiques : recyclage et réutilisation, pénétration des plastiques dans l'environnement, réduction des émissions de dioxyde de carbone au stade de la production



2015

Création de la Fondation de la Mer



Un Geste pour la Mer

Création de la plateforme dédiée à la lutte contre la pollution plastique



2020

Adoption de la Loi AGEC

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) : entre 2021 et 2025 prévoit la suppression de divers emballages et produits à usage unique



2021

Un Geste pour la Mer Upcycling

Lancement du programme Un Geste pour la Mer Upcycling en partenariat avec KRESK4OCEANS



2023

La Fondation de la Mer

contribue à l'avis du CESE « Vers un traité international sur la pollution par les plastiques »



Coalition Européenne des fondations

La Fondation de la Mer lance la coalition européenne des fondations lors de la Conférence de l'ONU sur l'Océan à Lisbonne



2022

Début des négociations pour un Traité international contraignant



Actions contre les déchets



Actions à l'échelle internationale



Actions à l'échelle nationale



Actions de la Fondation de la Mer

MÉTHODOLOGIE

COMMENT LES EUROPÉENS PEUVENT DIVISER PAR DEUX LEUR CONSOMMATION DE PLASTIQUE VIERGE ?

La Fondation de la Mer s'appuie sur les données de l'OCDE publiées en 2022 dans son rapport « *Global Plastics Outlook: Policy Scenarios to 2060* », sur la consommation par zone géographique et par usage, ainsi que celles sur la gestion de la fin de vie des plastiques, etc.

En utilisant les données de 2019 sur le poids des plastiques utilisés dans l'Union européenne (UE) et le poids des plastiques recyclés et en le rapportant aux 514 millions d'Européens (données pré-Brexit), la Fondation de la Mer a calculé le poids moyen de plastique consommé ainsi que le poids de plastique recyclé par Européen en kilogrammes par an. La consommation de plastique vierge, c'est-à-dire de plastique nouvellement fabriqué et jamais utilisé auparavant, a été calculée en soustrayant le poids total des plastiques recyclés dans l'UE à ceux utilisés.

- Les Européens utilisent¹ 64 millions de tonnes de plastiques/an ; rapportés à un Européen = 124 kg/hab/an ;
- Les Européens recyclent 7,2 millions de tonnes de plastiques/an ; rapportés à un Européen : 14 kg/hab/an ;
- La consommation de plastique vierge correspond donc à 110 kg/hab/an.

La Fondation de la Mer s'appuie par ailleurs sur les données de consommation par usage dans le monde compilées par l'OCDE, en prenant l'hypothèse que les pourcentages sont du même ordre de grandeur que ceux de l'Union européenne. L'utilisation de plastique dans le monde se répartit ainsi comme suit : emballages (31 %) ; Bâtiment (17 %) ; Transports y compris les pneus et marquage routier (14 %) ; Produits de grande consommation (10 %) ; Textiles (habillement et autres) (10 %), Électronique (4 %) et autres (15 %). La Fondation de la Mer a enfin rassemblé les ob-

jectifs des législations européennes, ainsi que les engagements de certains secteurs industriels pour envisager les possibilités de réduction de l'usage des plastiques et d'incorporation de recyclé dans l'Union européenne.

- La feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources (COM(2011)0571) doit faire de l'économie de l'Union européenne, une économie durable à l'horizon 2050. Les quatre directives sur les déchets dans le paquet « Économie circulaire » introduisent de nouveaux objectifs de gestion des déchets en matière de prévention, de réutilisation, de recyclage et de mise en décharge². Cette feuille de route prend en compte les échecs des plans précédents à travers la révision de directives antérieures.
- La directive européenne 94/62/CE du 20 décembre 1994, modifiée par les directives 2004/12/CE du 11 février 2004 et 2005/20/CE du 9 mars 2005, précise, à propos des emballages et déchets d'emballage, que « 50 % en poids pour le plastique de tous les déchets d'emballages en plastique soient recyclés au plus tard le 31 décembre 2025 ».
- Plastic Europe, l'association des industriels de la plasturgie, annonce 30 % d'incorporation de recyclé dans l'emballage d'ici 2030.
- La Fédération des entreprises de la beauté (FEBEA) prévoit une baisse d'utilisation de plastique vierge dans ses emballages de 35 à 85 %. Cet objectif sera une combinaison de 10 à 20 % de réemploi, 5 à 20 % d'allègement de poids, 5 à 20 % de substitution et 10 à 25 % d'incorporation de plastique recyclé.
- Pour les produits du bâtiment et de la construction, l'Europe avait fixé, dans sa directive-cadre, un objectif de 70 % de valorisation des déchets du BTP à l'horizon 2020. Si la cible n'a toujours pas été atteinte, le principe demeure³.

¹ Les chiffres concernent les pays de l'Union européenne appartenant à l'OCDE.

² <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/76/resource-efficiency-and-the-circular-economy> et https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/MEMO_19_1481

³ <https://www.ecologie.gouv.fr/dechets-du-batiment-et-des-travaux-publics#:~:text=Consciente%20de%20ces%20enjeux%2C%20verte%20>

- Nous appliquons le taux de 35 % à l'ensemble des produits de grande consommation.
- Transport : la directive européenne⁴ visait un taux de réutilisation et de valorisation à 95 % pour les véhicules hors d'usage, sachant qu'un véhicule comporte environ 20 % de plastique.
- Textiles : la Stratégie de l'Union européenne sur les textiles durables et solidaires⁵ adoptée le 30 mars 2022 vise des textiles plus durables et recyclables, avec interdiction de détruire les produits non vendus, sans fournir de cible chiffrée.
- Électroniques : les produits électroniques font également partie de la stratégie européenne pour l'économie circulaire, avec la volonté de viser la recyclabilité de l'ensemble des produits, sans évaluer de trajectoire précise.

Plans d'action pour les pays de l'UE : passer de 124 à 62 kg par an et par habitant

La Fondation de la Mer a appliqué à chaque secteur

un objectif de baisse de production de plastique vierge, qui peut être une combinaison de la baisse de production (par exemple pour les emballages), de réutilisation ou d'incorporation de plastiques recyclés ; fondé sur les ambitions de l'Union européenne ou sur les engagements des secteurs d'activités industrielles. L'enjeu sera désormais de respecter ces engagements en volume et dans le temps.

Exemple sur les produits de grande consommation :

- Un Européen consomme 110 kg de plastique vierge par an.
- Les produits de grande consommation utilisent 10 % de plastique vierge → 10% de 110 kg = 11 kg
- La baisse de l'utilisation de plastique vierge dans la grande consommation pourrait être de 35 % → 35% de 11 kg = 3,85 kg
- La grande consommation pourrait utiliser 7,15 kg au lieu des 11 kg actuels.

du%2017%20août%202015

4 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32000L0053>

5 https://environment.ec.europa.eu/strategy/textiles-strategy_fr

Secteur d'activité utilisateur de plastiques	Objectif de réduction de plastique vierge utilisé et exprimé en pourcentage par rapport à 2019	Consommation de plastique vierge en kg/hab/an dans l'UE en 2019	Consommation de plastique vierge à atteindre en kg/hab/an
Emballage : baisse de la production et intégration de plastique recyclé	50 %	34	17
Bâtiment et transport : Intégration de produits recyclés ou de produits de substitution à la matière plastique	50 %	34	17
Produits de grande consommation : baisse, consigne, réutilisation des contenants ou produit de substitution à la matière plastique	35 %	11	7
Textiles : Intégration de matières recyclées ou de produits de substitution à la matière plastique	33 %	11	7
Électronique : Intégration de produits recyclés ou de produit de substitution à la matière plastique	33 %	4	3
Autres secteurs : baisse moyenne de l'utilisation de plastique vierge par tous les moyens	30 %	16	11
Total de la consommation de plastique vierge kg/hab/an		110	62

BIBLIOGRAPHIE

- ADEME et AGENCE GIBOULÉES – *Le paradoxe du plastique en 10 questions. Pratique, omniprésent mais très polluant*, 2022.
- *Atlas du plastique. Faits et chiffres sur le monde des polymères synthétiques*, La Fondation Heinrich Böll, La Fabrique Ecologique et Break Free From Plastic, 2020.
- M. J. BEBIANNO *et al.* – *World Ocean Assessment II, Chapter 2, Approach to the assessment*, 2021.
- J. BOUCHER et D. FRIOT – *Primary microplastics in the oceans: a global evaluation of sources*, Vol. 10, Gland, Switzerland, IUCN, 2017.
- K. BUCCI, M. TULIO, C. M. ROCHMAN – *What Is Known and Unknown about the Effects of Plastic Pollution: a Meta-Analysis and Systematic Review*, Ecological Applications, 2020.
- E. J. CARPENTER, S. J. ANDERSON, G. R. HARVEY, H. P. MIKLAS et B. B. PECK – *Polystyrene Spherules in Coastal Waters*, Science, 1972.
- E. ELHACHAM, L. BEN-URI, J. GROZOVSKI, Y. M. BAR-ON et R. MILO – *Global human-made mass exceeds all living biomass*, Nature, 2020.
- R. GEYER – *Production, use, and fate of synthetic polymers*, In Plastic waste and recycling, Academic Press, 2020.
- K. J. GROH *et al.* – *Overview of Known Plastic Packaging-Associated Chemicals and their Hazards*, Science of the Total Environment, 2019.
- P. J. KERSHAW, B. CARNEY ALMROTH, P. VILLARRUBIA-GÓMEZ, A. A. KOELMANS et T. GOUIN (éds.) – *Proceedings of the Gesamp International Workshop on Assessing the Risks Associated with Plastics and Microplastics in the Marine Environment*, GESAMP, n° 103, 2020.
- W. W. LAU *et al.* – *Evaluating Scenarios Toward Zero Plastic Pollution*, Science, 369(6510), 2020.
- H. A. LESLIE, M. J. VAN VELZEN, S. H. BRANDSMA, A. D. VETHAAK, J. J. GARCIA-VALLEJO et M. H. LAMOREE – *Discovery and Quantification of Plastic Particle Pollution in Human Blood*, Environment International, 2022.
- T. MAES *et al.* – *From pollution to solution: A global assessment of marine litter and plastic pollution*, United Nations Environment Programme, 2021.
- C. MANZONI, P. PARUTA et J. BOUCHER – *Benchmark of Plastic Hotspotting Methodologies. Quick guide and review of existing plastic material flow and leakage methodologies*, GIZ, GmbH Editors, 2022.
- C. MOORE – *Plastic Ocean: How a Sea Captain's Chance Discovery Launched a Determined Quest To Save The Oceans*, Penguin, 2011.
- Organisation for Economic Co-operation and Development – *Global Plastics Outlook: Policy Scenarios to 2060*, OECD Publishing, Plastics - OECD, 2022.
- A. Ragusa, A. Svelato, C. Santacroce, P. Catalano, V. Notarstefano, O. Carnevali, E. Giorgini *et al.* – *Plasticenta: First Evidence of Microplastics in Human Placenta*, Environment international, 2021.
- C. SCHMIDT, T. KRAUTH et S. WAGNER – *Export of Plastic Debris by Rivers Into the Sea*. Environmental Science & Technology, 51(21), 2017.
- S. ROUX DE BÉZIEUX et N. VAN DEN BROECK (rapporteuses) – *Vers un traité international sur la pollution par les déchets plastiques : enjeux, options, positions de négociations*, Avis du CESE, 2023.
- WWF – *Pollution plastique : à qui la faute ? Identification des défaillances systémiques et présentation du scénario zéro plastique dans la nature en 2030*, 2019.



REMERCIEMENTS

Le bureau du Conseil scientifique de la Fondation de la Mer.

Les 285 acteurs engagés sur la plateforme collaborative
Un geste pour la mer / Fondation de la Mer
et les 30 associations partenaires à l'international.